Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par **l'entreprise S.T.T.N.** pour des travaux du passage de la fibre optique, **rue du Général Mesny ;**
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Stationnement, Circulation
n° 8.3.483/2022

ARRETONS

ARTICLE 1 :
A compter du lundi 17 octobre 2022 et pour une durée de 10 jours, le stationnement et la circulation de tout véhicule seront restreints au droit des travaux, au 43 et 97 rue du Général Mesny.
Au besoin, la circulation des véhicules sera réglée en alternat au moyen de feux tricolores de chantier, placés de part et d'autre de l'emprise des travaux .
La vitesse de tout véhicule sera limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 :
L'entreprise S.T.T.N. (secretariat@fccie.fr), effectuant les travaux, sera chargée sous sa responsabilité, de la pose de la signalisation et pré signalisation adéquate, ainsi que de prévenir les riverains quelques jours avant la date d'exécution des travaux.

ARTICLE 3 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.

ARTICLE 4 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 12 octobre 2022

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

VILLE D'HAUBOURDIN
Service Urbanisme

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement